



Communauté de communes du Val de Sarthe

Service Public d'Assainissement Non Collectif

29 rue du 11 Novembre – B.P. 26

72210 La Suze-sur-Sarthe

Tél : 02 43 83 99 90

Mail : spanc@cc-valdesarthe.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DEMANDE D'ÉTUDE DE CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ATTENTION : Tout document incomplet rallongera le temps d'instruction

COORDONNÉES DU (DES) PROPRIÉTAIRES

Nom et Prénom

Adresse

Code postal Commune

Téléphone..... Courriel

Doit être joint à ce formulaire :

- L'étude de filière du bureau d'études (par mail au minimum)

L'INSTALLATION (lieu du projet)

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Références cadastrales (souvent notées dans l'étude) :

Section : **Parcelle(s) n° :**

Exemples : AC 259 / B 2 / AX 293,294 et 296...

Filière choisie :

Classique :

Tranchées d'épandage Lit d'épandage Filtre à sable vertical non drainé Filtre à sable vertical drainé

Tertre

Agrée :

Microstation Filtre compact Phyto épuration

Si agréée (marque, modèle, capacité, n°agrément) :

.....

AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE OU GESTIONNAIRE DE L'EXUTOIRE

Dans le cas où votre projet prévoit un rejet des eaux usées traitées dans un milieu superficiel, vous devez avoir l'autorisation du propriétaire.

Contactez le SPANC dans ce cas, qui vous fournira les formulaires adaptés (Privé, communal, intercommunal, département, cours d'eau)

LA FACTURE SERA ADRESSÉE A :

Propriétaire Autre :

Nom et Prénom

Adresse

Code postal..... Commune.....

Téléphone..... Courriel

» Tarif en vigueur du diagnostic ANC

(Selon la délibération N°20251211FTCEANC12 du Conseil communautaire du 17/12/2025)

- dans le cadre d'une étude de conception : **114,00 € TTC**
- dans le cadre de l'étude d'une modification d'un dossier de conception : 47 € TTC
- dans le cadre de la vérification des travaux : **135,00 € TTC**

» Une facture vous sera adressée une fois la prestation réalisée

Je certifie en qualité de demandeur, propriétaire ou mandataire, l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à le

Signature Propriétaire / Mandataire

Précédée de la mention « lu et approuvé »

RAPPELS REGLEMENTAIRES :

Le **règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif** définit les obligations mutuelles entre le SPANC et ses usagers. Entre autres, les voies de recours et pénalités en cas d'impossibilité de réaliser le contrôle de l'Assainissement Non Collectif.

Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » dite Grenelle 2.

«Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif effectué dans les conditions prévues au II de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique et **daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique** prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation. »

« En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait **procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.** »

LES INFORMATIONS CONTENUES SUR CE FORMULAIRE, COMPLÈTE ET REMIS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE (CC VDS), SONT ENREGISTRÉES DANS UN FICHIER ET DESTINÉES À ÊTRE TRAITÉES DANS LE BUT DE RÉPONDRE À VOTRE DEMANDE. CES DONNÉES RECUEILLIES SONT NÉCESSAIRES À LA BONNE GESTION DU SERVICE CONCERNE. ELLES NE SONT DESTINÉES QU'ÀUX SERVICES HABILITÉS À LES TRAITER ET NE SERONT EN AUCUN CAS TRANSMISES À DES TIERS. CES DONNÉES SERONT CONSERVÉES JUSQU'À LA FIN DE LEUR UTILITÉ. CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR (LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978, DITE « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS » MODIFIÉE ET RÈGLEMENT EUROPÉEN 2016/679 DU 27 AVRIL 2016, DIT RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES - RGPD), POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS CONCERNANT CES DONNÉES ET LEUR TRAITEMENT OU POUR EXERCER LES DROITS QUI VOUS SONT RECONNUS PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR (ACCÈS AUX DONNÉES, RECTIFICATION-PORTABILITÉ OU SUPPRESSION DE DONNÉES - LIMITATION OU OPPOSITION AUX TRAITEMENTS DE DONNÉES), VOUS POUVEZ PRENDRE CONTACT AVEC LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT DE CES DONNÉES (PRÉSIDENT DE LA CC) À L'ADRESSE SUIVANTE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE – 29 RUE DU 11 NOVEMBRE – 72 210 LA SUZE SUR SARTHE, ET/OU LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES À L'ADRESSE SUIVANTE : DPO@SARTHE.FR. UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ VOUS SERA ALORS DEMANDÉ. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT, SI VOUS LE JUGEZ NÉCESSAIRE, PRENDRE CONTACT AVEC L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE COMPÉTENTE À L'ADRESSE SUIVANTE : CONTACT@CNIL.FR.